

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 185

présenté par

M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 47 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialiste et apparentés propose de supprimer l'article adopté au Sénat visant à repousser l'âge légal de départ à la retraite des françaises et des français.

Alors que le pays connaît une crise économique et sanitaire sans précédent, il n'est pas envisageable de repousser l'âge légal de départ à la retraite de nos concitoyens, en particulier via l'adoption d'un amendement discuté un samedi après-midi à 12 amendements de la fin de l'examen.

La réforme des retraites a été suspendue en raison de la crise économique, il ne pourrait être accepté que la réforme des retraites revienne par le biais du Sénat sans un débat de société préalable, dont la nécessité est démontrée par les nombreux mouvements sociaux qui se sont élevés contre cette réforme.

S'il faut saluer la volonté des sénateurs de rétablir l'équilibre des comptes sociaux le plus rapidement possible, le report de l'âge légal de départ à la retraite ne peut être retenu comme une solution valable. Il est nécessaire de travailler au financement de la Sécurité sociale et à la pertinence d'un certain nombre d'exonération de cotisations.